

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-09-28-2i

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 28 SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,
Lucien BBAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.*

Objet : Acceptation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la restauration du tableau « Saint Jean le Baptiste ».

Dans le cadre du dispositif intercommunal d'aide à la restauration du petit patrimoine, le Conseil Municipal avait sollicité par délibération n°2022-05-24-2b en date du 24 mai 2022, une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la restauration du tableau « Saint Jean le Baptiste » exposé au sein de l'Eglise Saint Jean Baptiste de Vias.

Lors de son Conseil Communautaire du 26 juin 2023, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a accordé à la ville de Vias une subvention de 5 000 € au titre du dispositif « Aide à la restauration du petit patrimoine » pour la réalisation de ce projet.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 003907 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en date du 4 juillet 2022,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances en date du 21 septembre 2023,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité

DECIDE d'accepter la subvention de 5 000 € accordée par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au titre du dispositif « Aide à la restauration du petit patrimoine » pour la restauration du tableau « Saint Jean le Baptiste » de l'église Saint Jean Baptiste.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

03/10/2023
03/10/2023